

Ensemble, réduisons notre impact sur l'environnement

Document de sensibilisation à l'attention des sous-traitants de RAEE

Le respect de l'environnement, la lutte contre l'effet de serre et le bien-être des personnes sont des préoccupations majeures pour Rhonalpénergie-Environnement (RAEE), puisqu'ils constituent le cœur de son domaine d'activité : l'utilisation rationnelle de l'énergie, la promotion des énergies renouvelables, ainsi que la mise en pratique des principes du développement durable.

En soutenant ce type de projet, RAEE agit quotidiennement pour l'environnement en Rhône-Alpes. Pour tous ses interlocuteurs : collectivités et toutes autres parties intéressées, RAEE souhaite montrer l'exemple. C'est pourquoi dans le cadre de ses activités, l'association s'engage à perpétuer l'amélioration de sa performance environnementale en :

- Se fixant des objectifs d'amélioration continue, mettant en œuvre des actions pour y répondre et puis en assurant le suivi d'indicateurs,
- Respectant les exigences réglementaires et législatives en vigueur et les autres exigences découlant des activités et de l'implantation de RAEE,
- Contribuant à la lutte contre l'effet de serre et à l'économie des ressources naturelles par une l'utilisation plus rationnelle de l'énergie, de l'eau, ainsi que par l'utilisation de transports moins polluants et par une organisation optimisant les déplacements,
- Développant une politique d'achats favorisant les produits verts, recyclés, recyclables et rechargeables ou issus de l'agriculture biologique et du commerce équitable,
- Améliorant le tri et la collecte des déchets au sein de RAEE, et diminuant ses quantités
- Mettant en œuvre les moyens nécessaires à la prévention des risques de pollution, notamment en réduisant les risques d'incendie,
- Communiquant auprès de ses partenaires sur la nécessité de diminuer son impact environnemental.

Pour tenir l'ensemble de ces engagements, un système de management environnemental (SME) est mis en place conformément aux exigences de la norme ISO 14001.

Ce système s'applique aux activités se déroulant dans les locaux de RAEE, aux déplacements du personnel dans le cadre de ses missions, et aux conférences organisées par RAEE dans l'agglomération lyonnaise.

La Direction délègue :

- la mise en œuvre du SME à l'ensemble du personnel, en l'intégrant à des groupes de travail.
- la conduite de ce projet à Valérie BORRONI, coordinatrice du SME.

Le Directeur,
M. Christian LABIE

Rhônealénergie-Environnement s'engage à réduire ses impacts sur l'environnement, par le biais de sa démarche de certification ISO 14001. Dans ce cadre, elle souhaite informer l'ensemble de ses partenaires, qu'elle sera attentive aux bonnes pratiques environnementales.



- **Pour les TRANSPORTS**

- Préférer les transports en commun ainsi que les déplacements « doux » (marche, vélo...), à l'usage de la voiture individuelle
- Privilégier le covoiturage pour les trajets professionnels
- Privilégier les transports en train plutôt qu'en avion
- Favoriser les vidéos conférences



- **Pour l'ÉNERGIE**

- Réduire les consommations
- Utiliser du matériel énergétiquement performant
- Utiliser les énergies renouvelables



- **Pour l'EAU**

- Diminuer les consommations d'eau
- Utiliser des produits de lavage respectueux de l'environnement, pour minimiser l'impact sur le milieu récepteur
- Maîtriser les risques de rejets de produits toxiques



- **Lors de l'ENTRETIEN ET TRAVAUX DES LOCAUX**

- Utiliser des produits écologiques, labellisés...
- Utiliser des matériaux et substances respectueux de l'environnement (peintures, revêtements...)
- Respecter les filières de traitement des déchets et des effluents.



- **Pour les ACHATS**

- Privilégier les produits recyclés ou recyclables
- Choisir des fournitures dites « écologiques » ou réutilisables



- **Pour les DECHETS**

- Réduire les quantités de déchets
- Respecter les filières de traitement des déchets
- Eliminer les déchets dangereux conformément à la loi